



MUNICIPALITÉ DE  
Notre-Dame-de-la-Merci

# AVIS PUBLIC

## Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 10 juin 2022 à 19:30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2022-02 : 3031, chemin de la Salle**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de permettre la construction d'un bâtiment secondaire dont la superficie totale excède 80% de la superficie du bâtiment principal à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

**Chantal Soucy, directrice générale et greffière-trésorière**